Secrétariat d'Etat
~~Ministère~~
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.
et de la Jeunesse

CV/AS BEAUX-ARTS.

Inventaire des Sites

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRÊTÉ.

Le Secrétaire d'Etat à ~~Le Ministre de~~ l'Education nationale,
et à la Jeunesse

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites de Saône-et-Loire au cours de sa séance du 4 Juillet 1939

ARRÊTE :

Article 1er. - Est inscrit à l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général, l'ensemble constitué par le vieux pont franchissant le Sornin entre Châteauneuf et Saint-Maurice-lès-Châteauneuf (Saône-et-Loire), la place de Châteauneuf avec sa croix de pierre et l'hôtellerie de la Croix Blanche ainsi que leurs abords comprenant les parcelles cadastrales Nos 27,à 34, 81, 82, 86, 87 section A de Châteauneuf et N° 480 à 486, 600 section B, 95 à 99 section C de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.

Ces terrains appartiennent aux propriétaires suivants :

Propriétaires	Parcelles
Commune de Châteauneuf	
Commune	- 30, 31, 32
M. Boussand Jean Marie Antoine et héritiers, au Bourg	- 34
M. Buttet Louis, mécanicien-garagiste, au Bourg	- 29
M. Jugnet Julien, coquetier au Bourg	- 27, 28, 81, 82, 87
Mme Vve Maroche Henri et héritiers au Bourg	- 33
M. Poyer François dit Francisque au Bourg	- 86
Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf	
M. Alix Jean-Joanny	- 481 section B
M. Cornu Lucien, époux Colin, mécanicien au Bourg	- 600 section B
Mme Vve Desbois Jean et les héritiers	- 480 section B
M. Guittat Jean-Marie, négociant en vins	- 96, 97, 98 section B
Mme Vve Vacheron Jean Marie née Labrosse Marie	- 483, 484, 485 section B
M. Vèbre Etienne Louis époux Biffaut	- 486 section B
Société Nationale des Chemins de Fer Français	- 482 section B 95 section C
Bureau de Bienfaisance de la Commune	- 99 section C

./..

200-366-J.3805-39.

Article 2. - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, aux Maires des communes de Châteauneuf et de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf ainsi qu'aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 20 MAI 1941

Par délégation spéciale
Le Secrétaire Général des Beaux-Arts,

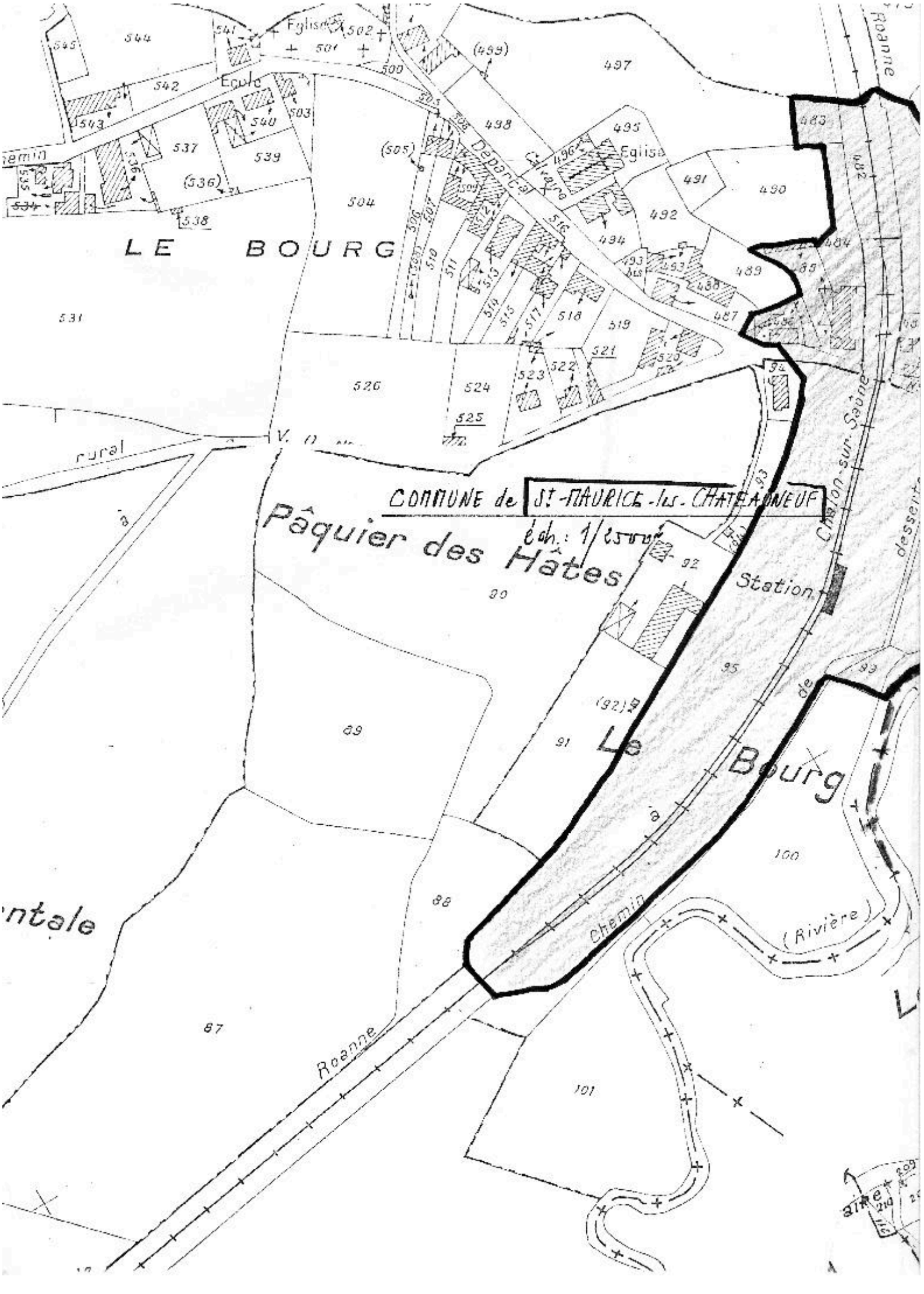
LE BOURG
Eglise
Ecole
Cimetière
Départ.
rural
Roanne
Chalon-sur-Saône
Station
Le Bourg
Chemin
(Rivière)
COMMUNE de St-MAURICE-lès-CHATEAUNEUF
Pâquier des Hâtes
éch. : 1/2500
544
545
542
543
541
502
501
500
(499)
497
498
495
496
503
540
539
537
536
(536)
538
(505)
504
531
526
524
525
523
522
521
520
519
518
517
516
515
514
513
512
511
510
509
508
507
506
493 bis
493
488
489
487
491
490
492
494
483
482
484
485
92
95
99
(92)
91
89
88
87
100
101

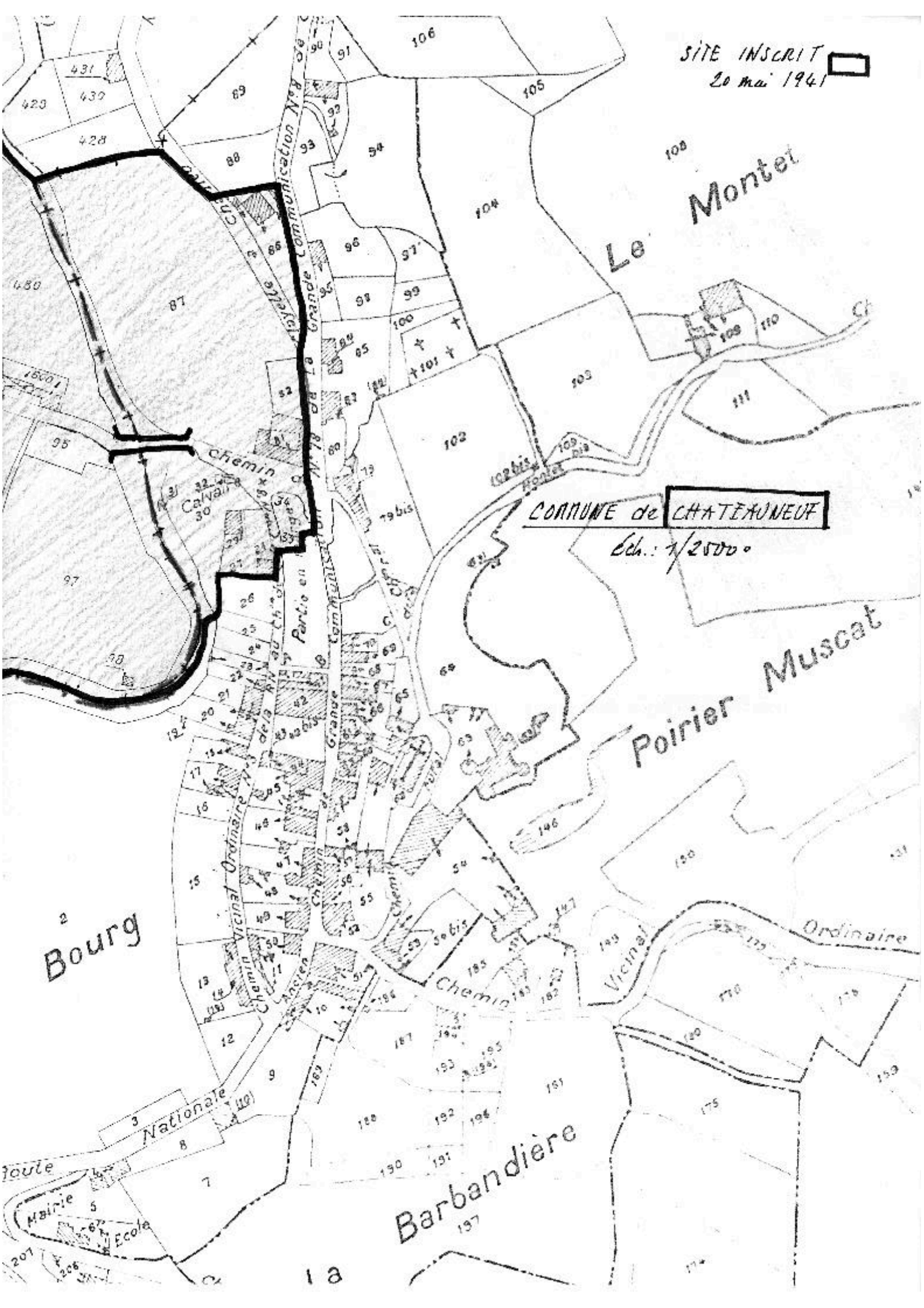
SITE INSCRIT
20 mai 1941
COMMUNE de CHATEAUNEUF
Ech.: 1/2500e
Le Montet
Poirier Muscat
Bourg
Barbandière
Nationale
Mairie
Ecole
Chemin
Ordinaire
Vicinal